



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Longeaux (55).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

INCIDENCES

Raison sociale

INCIDENCES SAS

N° SIRET

9 1 0 1 3 4 8 0 8 0 0 0 3 9

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Pasquinet

Prénom(s)

Séverine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	Installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc et inférieure à 1 MWc.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire et exploiter une centrale photovoltaïque d'une puissance de 999 kWc sur la commune de Longeaux.
Le terrain d'implantation est une prairie appartenant à la commune, ponctuellement utilisée par un exploitant agricole local pour la production de fourrage, en accord avec la mairie.
Le projet s'implante sur la parcelle ZH 34, de surface totale 25 799 m² dont 13 400 m² seront clôturés.

L'aménagement de la centrale comprend :

- des structures métalliques ;
- 1 694 modules ;
- 1 clôture grillagée, avec des haies (3 m de hauteur minimum) + 1 portail d'accès ;
- 3 postes de livraison ;
- 3 tableaux généraux basse tension.

Le projet ne comprend pas de démolition, ni de défrichement, ni de nivellement.

La topographie étant suffisamment plane pour le projet, aucun travail de terrassement ne sera réalisé.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif l'installation d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque sur une prairie où une co-activité d'éco-pâturage (ovins) sera développée.

Ce projet d'intérêt collectif s'intègre dans la stratégie territoriale menée par le conseil municipal. L'électricité produite à partir de l'énergie solaire pourra être valorisée en circuit court (Autoconsommation Collective).

Les principaux avantages associés à ce projet sont de :

- Répondre à un besoin communal ;
- Valoriser la production d'énergies renouvelables en circuit court (Autoconsommation Collective) ;
- Développer une co-activité pastorale ;
- Agir pour le développement des énergies renouvelables, un objectif inscrit dans la Loi ;
- Générer des retombées fiscales pour la commune.

Une réunion d'information a été organisée le vendredi 27 septembre 2024 par le maire et la société INCIDENCES, afin de concerter la population. Tous les riverains habitant aux rues du Poncelot et du Général de Gaulle (RD5) ont été conviés à cet événement à l'issue duquel, le maire a partagé l'appréciation positive portée par l'ensemble des riverains vis-à-vis du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier, circonscrit à la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), se déroulera en plusieurs opérations successives et pour une durée de 3 mois environ :

- Préparation du terrain : balisage de la plateforme et localisation des pieux battus ;
- Mise en place du réseau électrique avec ouverture des tranchées et pose des câbles ;
- Installation des pieux battus, montage des structures porteuses et installation des panneaux PV ;
- Installation des postes de livraison, tableaux généraux basse tension, câblage et raccordement au réseau de distribution par Enedis ;
- Nettoyage du site, clôture et plantations de haies d'essences locales aux abords ;
- Mise sous tension et mise en service.

Les déblais issus de la réalisation des tranchées pour le passage des câbles seront réutilisés sur site. Un tri sélectif sera mis en place sur site, avec une évacuation vers les filières de traitement adaptées. Les prescriptions du SDIS 55 seront respectées pendant toute la durée des travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale sera mise en service en 2026 pour une durée d'exploitation de minimum 22 ans. Elle sera supervisée par un suivi à distance réalisé par le maître d'ouvrage INCIDENCES. Annuellement, des passages seront nécessaires dans le cadre d'une maintenance préventive. Les opérations de maintenance curative seront planifiées et pilotées par l'équipe d'exploitation.

Un chemin d'accès de 20 m de large (au minimum) sera conservé autour de la centrale et laissé à la disposition des riverains pour pouvoir accéder à leurs propriétés. Il sera aménagé sous la forme d'un "sentier pédagogique" avec des panneaux présentant des informations sur la centrale. Le maître d'ouvrage s'engage également à renforcer le lien avec les habitats et/ou écoles locales en organisant annuellement un moment d'échanges.

Le projet n'entraînera aucune artificialisation des sols et la transparence hydraulique sera assurée par la conception du projet. Il n'y aura pas de raccordement aux eaux usées / potable sur le site, ni de substance polluante. Les prescriptions du SDIS 55 seront respectées pendant toute la durée de vie de la centrale. Une borne incendie neuve se trouve par ailleurs à environ 200 m du projet solaire, au niveau de la rue du Poncelot.

Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé sur site. La gestion des haies sera annuelle et confiée à des paysagistes locaux. La végétation dans l'enceinte clôturée sera principalement entretenue via la convention d'éco-pâturage.

Lors du démantèlement, INCIDENCES prendra en charge financièrement tous les travaux nécessaires pour la remise en état du terrain à son état initial.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une déclaration préalable de travaux sera déposée à la Mairie de Longeaux une fois l'instruction du cas par cas finalisée.

Le présent dossier "cas par cas" tient lieu d'évaluation des incidences Natura 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise clôturée	13 400 m ²
Puissance de la centrale	999 kWc
Nombre de tables / Nombre de panneaux PV / Surface projetée des panneaux PV	43 / 1 694 / 4 324 m ²
Surface des postes / Surface des TGBT	3 x 1 m ² / 3 x 1,50 m ²
Surface de la réserve incendie	60 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet se trouve au droit d'une commune soumise au Règlement National d'Urbanisme, ainsi que dans le périmètre du SCoT du Pays Barrois. (cf. Notice en Annexe 8)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZIP ne recoupe aucune périmètre d'inventaire ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont : - de type I "Gîte à chiroptères à Héwilliers" à environ 2,7 km au Sud et "Pelouses la Raffé à Saint-Amand-sur-Ormain" à environ 4,5 km au Sud-Est ; - de type II "Côteaux de Bar-le-Duc à Ligny-en-Barbois" à environ 4,6 km au Nord-Ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune non concernée.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune non concernée.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune non concernée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche "Haut Fourneau" (inscrit), est situé à 650 m à l'Est dans le bourg de Menaucourt.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide effective n'est identifiée dans les données bibliographiques et documents cadres disponibles (Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides, SDAGE, SCoT). Aucune étude locale n'est inventoriée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Longeaux est couverte par le PPRi "Ornain amont", mais la ZIP est située hors zones inondables et réglementaires. Aucun PPRT n'est identifié sur la commune.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRi "Ornain amont" est approuvé par l'arrêté préfectoral n° 2010-0717 du 16 avril 2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site pollué n'est identifié au droit de la ZIP. Un site CASIAS « SEEL (Société d'Exploitation des Eaux de Longeaux) » est identifié à 150 m.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'est recensé près de la ZIP.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZIP ne recoupe aucun périmètre Natura 2000 (cf. Plan de situation Natura 2000 en Annexe 6). Les sites les plus proches sont situés à environ 7,8 km au Sud-Est "Bois de Demange, Saint-Joire" (Directive Habitats) et 20 km à l'Est "Vallée de la Meuse" (Directive Oiseaux).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est recensé près de la ZIP.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau superficielle ou souterraine n'est prévu durant toutes les phases du projet. Le projet ne nécessitera aucun raccordement d'alimentation en eau potable ou d'assainissement.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage, ni aucune modification de la masse d'eau souterraine n'est prévu durant toutes les phases du projet. En phase d'exploitation, le projet ne modifiera pas les conditions d'écoulement et d'infiltration des eaux de ruissellement. En effet, la conception du projet n'entraînera aucune artificialisation des sols et permettra aux eaux pluviales de continuer à s'infiltrer naturellement dans les sols. La transparence hydraulique sera assurée (cf. Notice en Annexe 8 pour plus de détails).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La topographie étant suffisamment plane pour le projet, aucun travail de terrassement / nivellement ne sera réalisé. Les déblais issus des tranchées de passage des câbles seront réutilisés sur site pour remblayer ces mêmes tranchées. Le projet ne produira aucun excédent de terre excavée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera aucun apport de matériaux externe.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera aucun raccordement d'alimentation en eau potable ou d'assainissement. Il est en adéquation avec les ressources disponibles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toutes les haies et grands arbres seront conservés, et ~300 m de haies seront plantées (positif). Des passages à faune seront placés sur la clôture. Le projet durant toutes ses phases sera circonscrit à la ZIP. Le chantier et l'entretien des haies en exploitation entraîneront un dérangement ponctuel de la faune, mais les plannings éviteront les périodes sensibles, en particulier pour les oiseaux. Aucun travaux ne sera réalisé de nuit et aucun éclairage permanent n'est prévu sur le site. Les impacts seront donc très localisés et temporaires.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier n'aura pas d'impact sur les sites Natura 2000. Il pourra avoir un impact très ponctuel sur les espèces, notamment d'oiseaux, fréquentant la ZIP (en chasse principalement). En phase d'exploitation, les haies et grands arbres seront conservés et d'autres haies plantées (impact positif). On considère que le projet aura un impact négligeable voire positif.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet durant toutes ses phases sera circonscrit à la ZIP et n'aura aucun impact sur les parcelles alentours. Conformément à l'arrêté du 29 décembre 2023 définissant les caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque exemptées de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, les installations n'entraîneront aucune artificialisation des sols, assurant ainsi la préservation des espaces naturels (cf. Notice en Annexe 8 pour plus de détails).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du 55 identifie la commune de Longeaux comme à risque de retrait-gonflement des argiles (mais risque faible au droit de la ZIP) et soumise au risque d'inondation (mais aucune zone inondable au droit de la ZIP). Les risques naturels sont pris en compte dans la conception du projet. Les prescriptions du SDIS 55 seront respectées pendant toute la durée de vie du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires. La phase de travaux peut générer un faible risque de pollution accidentelle. Des mesures préventives et curatives sont prévues.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, le trafic routier se limitera à la livraison des matériels. Le trafic sera ainsi très ponctuellement augmenté. En phase d'exploitation, le projet n'aura pas d'impact sur le trafic routier. Les interventions de maintenance n'auront lieu que deux à trois fois par an à l'aide d'un véhicule léger. Les accès vers les Rues du Général de Gaulle (RD5), du Poncelot et le chemin en terre au Sud seront garantis à tout moment pour les riverains.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des émissions sonores typiques des chantiers seront produites en phase de travaux (utilisation d'engins, présence humaine...). Aucune émission sonore n'est attendue en phase d'exploitation.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'odeurs.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier peut générer de faibles vibrations (mise en place de pieux battus, passage des engins) uniquement perceptibles par le personnel de chantier. La phase d'exploitation n'est pas concernée.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas de travaux la nuit (et donc pas d'éclairage). Aucun éclairage permanent n'est prévu sur le site en phase d'exploitation. Le projet n'est source d'aucune émission lumineuse.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets dans l'air seront essentiellement liés aux émissions des engins de chantier (gaz à effet de serre principalement). Ils seront très limités dans le temps et en faible quantité. Des mesures seront mises en œuvre : gestion environnementale de chantier, cahier des charges environnementales... En phase d'exploitation, le projet contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre par production d'une énergie verte (impact positif).
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas de rejets liquides. Des mesures préventives et curatives seront prévues (notamment un cahier des charges environnemental).
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En cas de pollution accidentelle : vers les sols principalement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant les travaux, une base-vie sera mise en place pour le personnel de chantier sur le site de construction. Les effluents produits seront essentiellement de type "rejets domestiques" et seront traités par le système d'assainissement du chantier. Les entreprises seront encouragées à favoriser la collecte séparative des urines. Durant la phase d'exploitation, aucun système d'assainissement ne sera présent sur site (aucun effluent produit).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de chantier produira des déchets inertes non dangereux et typiques de chantier (pièces d'usures, emballages, déchets ménagers...). Ces déchets seront collectés et triés dans des bennes dédiées, puis évacués afin d'être gérés ou valorisés dans les filières de traitement adaptées. La phase d'exploitation ne générera pas de déchets. Le démantèlement engendrera très peu de déchets en raison du caractère recyclable des éléments constituant la centrale.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier modifiera temporairement le paysage. La phase d'exploitation entraînera une modification discrète (conservation des haies / grands arbres, nouvelles plantations). Le monument historique le plus proche est à 650 m, de l'autre côté du canal / voie ferrée : aucun impact n'est à prévoir. Le projet se situe en ZPPA, le risque de découverte fortuite est négligeable (très faibles excavations + technique des pieux battus peu intrusive), mais le projet sera soumis à diagnostic d'archéologie préventive (réponse DRAC).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place de la centrale offre une opportunité pour une nouvelle activité pastorale : le pâturage ovin. Une convention d'éco-pâturage, à conclure avec l'exploitant agricole local, permettra une co-activité compatible avec le projet de centrale et pendant toute sa durée d'exploitation conformément à la Loi APER. La co-activité garantit que la totalité de la parcelle demeure à usage agricole. Le projet est conforme aux exigences du RNU et prévoit une compatibilité avec le futur zonage A-pv du PLUi (cf. Annexe 8).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet, existant ou approuvé, et susceptible de présenter des incidences cumulées avec le présent projet n'est recensé dans un rayon de 5 km.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les incidences sont décrites dans la Notice d'information en Annexe 8.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures sont décrites dans la Notice d'information en Annexe 8.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet constitue un impact localisé au droit d'une prairie jouxtant des bâtis résidentiels. Une réunion d'information a permis de conclure à l'appréciation positive de l'ensemble des riverains vis-à-vis du projet. Le design permet de conserver tous les éléments végétaux, de s'éloigner des bâtis en créant un "sentier pédagogique" et la co-activité pastorale (art. L.111-29 CU). Les principaux impacts sont temporaires (~3 mois). En phase exploitation, la visibilité de la centrale est limitée par les haies conservées / plantées, et la faible hauteur des structures. Les prescriptions du SDIS 55 sont respectées. Aucun impact n'est attendu sur les sites Natura 2000. Les impacts résiduels sont faibles / négligeables ; il ne semble donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. Enfin, le projet a un impact global positif (Autoconsommation Collective au bénéfice du territoire d'accueil, réduction des émissions de GES, retombées fiscales pour la commune, co-activité...).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Photomontages en Annexe 7	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Notice d'information en Annexe 8	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

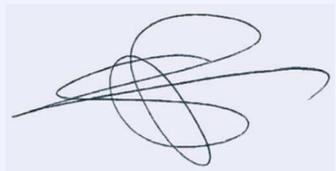
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)